

Communiqué
de presse

La CNDH salue une avancée importante pour la dignité des personnes détenues.

La Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH) suit avec attention l'évolution des mouvements sociaux. La Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH) accueille avec satisfaction la décision de la Direction générale de l'Administration pénitentiaire (DGAP) mettant fin à la pratique de la fouille à nu systématique des personnes détenues lors de leur admission dans les établissements pénitentiaires.

La CNDH félicite les autorités compétentes pour cette mesure qui marque une avancée importante dans le respect de la dignité des personnes privées de liberté. Cette décision vient conforter les efforts engagés en faveur d'une administration pénitentiaire davantage respectueuse des droits de l'Homme et d'une meilleure prise en compte de la dignité des personnes détenues.

Toutefois, la CNDH souligne que l'exception prévue par la DGAP, à savoir la fouille doit rester strictement encadrée. La CNDH rappelle que le respect de la dignité des personnes privées de liberté est une exigence fondamentale de l'État de droit, conformément aux articles 135 et 177 du décret n° 2001-362 du 4 mai 2001, ainsi qu'aux standards internationaux relatifs au traitement des détenus, connus sous le nom de « Règles Mandela ».

La CNDH se réjouit de la prise en compte, à travers cette décision, d'une recommandation formulée dans ses rapports 2023-2024 et 2025, récemment transmis au Chef de l'Etat en présence du Garde des sceaux, Ministre de la Justice.

La CNDH encourage les autorités à poursuivre cette dynamique et à multiplier les mesures susceptibles d'améliorer les conditions de détention, de rendre la vie carcérale plus humaine et de favoriser la réinsertion des personnes détenues. La Commission nationale des Droits de l'Homme réaffirme sa disponibilité à accompagner, dans le cadre de son mandat, toute initiative allant dans le sens d'une meilleure protection des droits des personnes privées de liberté.

La dignité humaine, un droit pour tous !

Fait à Dakar, le 11 août 2026

Pour la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Sénégal (CNDH)
La division communication.

